

# Programme et inscription des **Vacances toussaint 2023**

ALSH 3/11 ans de Bubry - **du 30/10/2023 au 03/11/2023**

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 23 octobre

Pour toute inscription après cette date merci de voir avec Stéphanie

	Lundi 30 Octobre	Présence	Mardi 31 Octobre	Présence	Mercredi 1 <sup>er</sup> Novembre	Présence
Matin	Fabrique ton squelette 3/6 Cabane dans les bois 6/11	<input type="checkbox"/>	Départ 9h Journée Halloween à Quistinic	<input type="checkbox"/>	Férieré	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Pique-nique fourni	<input type="checkbox"/>	Férieré	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Chasse aux fantômes 3/6 Chasse à la châtaigne 6/11	<input type="checkbox"/>	Goûter déguisé	<input type="checkbox"/>	Férieré	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 2 Novembre	Présence	Vendredi 3 Novembre	Présence		
Matin	Rallye Halloween 3/6 Masque squelette 6/11	<input type="checkbox"/>	Petit déjeuner au centre Film 3/11	<input type="checkbox"/>		
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>		
Après-midi	Lanterne lumineuse 3/6 La chasse aux squelettes 6/11	<input type="checkbox"/>	Après midi jeux de société à la Médiathèque 6/11 Potion des petits sorciers 3/6	<input type="checkbox"/>		

Toute annulation doit être justifiée et prévenue 48h avant l'accueil pour ne pas être facturée



Date :

Signature :

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h30.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

-

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2023
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : [www.bubry.fr](http://www.bubry.fr)

**Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.**

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

6.70.27.23.41

[animation.bubry@gmail.com](mailto:animation.bubry@gmail.com)

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

